



Tableau récapitulatif assistance pour voitures et camionnettes

Première assistance

Garantie incluse sans surcoût avec la RC



Vous couvrez suite à un accident, vol ou tentative de vol, incendie

En Belgique et jusqu'à 30 km au-delà des frontières

Vous bénéficiez :

- + des premières mesures d'urgence
- + du dépannage ou remorquage du véhicule immobilisé jusqu'au garage de votre choix
- + du retour des occupants du véhicule au domicile ou de la poursuite du trajet jusqu'à destination
- + de l'assistance psychologique en cas de car-jacking ou d'accident de la circulation avec lésions corporelles (max 125€)

A quel véhicule de remplacement avez-vous droit ?

		
Première assistance Avec l'option véhicule de remplacement sur votre première assistance En droit : vous recevez un véhicule durant la période de réparation (max. 30 jours) En tort : vous recevez un véhicule durant 3 jours maximum	Catégorie B	Camionnette de 10m ³
+ Omni-assistance Extension payante en ajout à la première assistance Vous couvrez en cas de panne et également en cas d'un accident, vol ou tentative de vol, et incendie En Belgique pour une panne votre véhicule de remplacement est alloué pendant max. 15 jours et à l'étranger pour tous sinistres, durant max. 7 jours En droit ou en tort : + Véhicule de remplacement OU rapatriement jusqu'en Belgique + Remboursement de la nuitée en hôtel (max. 125 €/personne) + Rapatriement des bagages + Frais téléphoniques	Catégorie B (citadine) (à l'étranger et en Belgique)	Camionnette de 10m ³ (en Belgique) Voiture catégorie B (à l'étranger)
+ Car travel, Car travel XL, People travel Extensions payantes en ajout à l'omni-assistance <ul style="list-style-type: none"> ▪ Car travel : vous recevez une voiture de remplacement de catégorie B (de type citadine) à l'étranger durant la période de votre séjour (avec un max. de 15 jours) et êtes rapatrié en Belgique si votre véhicule n'est pas réparé ou retrouvé (en cas de vol) à la fin de celui-ci. A votre retour en Belgique, vous bénéficiez d'une voiture de remplacement supplémentaire de catégorie B durant 7 jours maximum dans l'attente du rapatriement de votre véhicule ou de sa réparation. Ce délai de 7 jours est étendu à 15 jours si vous choisissez de confier les réparations de votre véhicule à un de nos garages conventionnés ▪ Car travel XL : durant la période de votre séjour, vous recevez un véhicule de remplacement à l'étranger (avec un max. de 15 jours) de même catégorie que le vôtre (catégorie E max. : berline, break, monospace, ...) ou une camionnette de 10m³, si le véhicule assuré est une camionnette. Si votre véhicule n'est pas réparé ou retrouvé (en cas de vol) à la fin de votre séjour vous êtes rapatrié en Belgique. A votre retour en Belgique, vous bénéficiez d'une voiture de remplacement supplémentaire de catégorie B durant 7 jours maximum dans l'attente du rapatriement de votre véhicule ou de sa réparation. Ce délai de 7 jours est étendu à 15 jours si vous choisissez de confier les réparations de votre véhicule à un de nos garages conventionnés. ▪ People travel : vos frais médicaux à l'étranger sont couverts (max. 1.250.000 euros), indemnisation pour l'interruption de vos vacances (max. 5.000 euros par sinistre/famille/année d'assurance), et remboursement des activités (si déjà réglées : max. 250 euros par famille/voyage - si réservées : max. 150 euros par famille/voyage - matériel loué mais non utilisé : max. 20 euros par jour pendant max. 6 jours par voyage). 	Car travel	
	Catégorie B (citadine) (à l'étranger et en Belgique)	Voiture de catégorie B (citadine) (à l'étranger et en Belgique)
	Car travel XL	
Max. véhicule de catégorie E (berline, break, monospace, ...) (à l'étranger)	Camionnette de 10m ³ (à l'étranger) Voiture de catégorie B (en Belgique)	
Catégorie B (citadine) (en Belgique)		